

Texte de cadrage

Dispositif ouvert en continu

du 19 Juin 2025 au 31 Mai 2028

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/appel-projets-innovation>

Date de publication de l'AAP : 19 Juin 2025

Actualisation : septembre 2025 (Modifications signifiées en **bleu** dans le document)

SOMMAIRE

1. Contexte	3
1.1. Présentation de l’initiative d’excellence Amidex	3
1.2. Présentation de l’enjeu stratégique concerné par l’appel à projets	3
1.3. Co-construction de l’appel à projets	4
2. Présentation et objectifs de l’appel à projets	4
2.1. Objectifs de l’appel à projets	4
2.2. Budget	6
2.3. Public cible / Candidats éligibles	6
2.4. Typologie de projets soutenus	6
2.4.1 Description du type d’activités, d’actions ou d’objet des projets soutenus	6
2.4.2 Durée des projets	7
2.4.3 Montant minimum et maximum de la subvention accordée	7
2.4.4 Dépenses éligibles	8
3. Processus de sélection des projets	9
3.1. Analyse de l’éligibilité	9
3.2. Analyse administrative	10
3.3. Evaluation	10
3.4. Avis du Comité de Valorisation du PUI Provence	11
3.5. Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage Amidex	12
4. Calendrier indicatif	13
5. Modalités de soumission des candidatures et points de contact	14
5.1. Modalités de dépôt des candidatures	14
5.2. Points de contact	14
6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats	16
6.1. Rôles clefs dans les projets lauréats	16
6.2. Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats	16
7. Documents et liens utiles	17

1. Contexte

1.1. Présentation de l'initiative d'excellence Amidex

L'initiative d'excellence Amidex réunit un consortium formé de 9 établissements du site d'enseignement supérieur et de recherche d'Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université. Elle a pour ambition de **contribuer à l'émergence et au développement d'un pôle interdisciplinaire et transdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire d'Aix-Marseille Université.**

A cette fin, Amidex expérimente de nouvelles actions en prenant appui auprès de l'ensemble des Vice-présidences, des directions centrales concernées au sein de l'université, et des partenaires du consortium : CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille ; Institut Paoli-Calmettes.

1.2. Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets

L'innovation, au cœur des stratégies de compétitivité nationale et régionale, représente un moteur essentiel pour renforcer la position de la France et de la Région Sud sur la scène internationale. À l'échelle nationale, des investissements massifs sont réalisés dans des secteurs stratégiques, associés aux stratégies nationales d'accélération (SNA), pour stimuler la recherche, l'innovation et l'industrialisation de technologies de pointe. Parmi les initiatives majeures, le plan Deeptech vise à créer 500 start-ups par an d'ici 2030, avec pour objectif de dynamiser l'écosystème de la recherche et de favoriser la conversion des résultats scientifiques en innovations industrielles concrètes. L'appel à projets « Pôle Universitaire d'Innovation » (PUI) joue un rôle clé dans cette dynamique, en soutenant l'efficacité des actions de soutien à l'innovation et en accélérant le flux de projets émergents, notamment via la création de start-ups deeptechs issues des laboratoires de recherche.

À l'échelle régionale, la Région Sud, véritable pôle économique majeur, bénéficie d'une attractivité croissante et d'un fort potentiel d'innovation. Avec plus de 29 000 chercheurs, un grand nombre de dépôts de brevets, et des secteurs d'excellence tels que la santé, l'énergie, l'économie bleue et les industries culturelles et créatives (ICC), la Région Sud se positionne comme un territoire stratégique pour l'innovation. Elle abrite également des structures clés telles que des incubateurs, des accélérateurs, des pôles de compétitivité, des parcs technologiques, et des projets d'envergure tels qu'ITER, Smartport, ou la ZIBAC de Fos-sur-Mer, qui participent activement à cette dynamique. Le projet « PUI Provence » s'inscrit dans cette logique en cherchant à structurer un écosystème d'innovation intégré, performant et efficient, et en renforçant la coopération entre acteurs publics et privés pour accélérer le développement de projets innovants.

Dans ce contexte national et régional favorable, la Fondation Amidex s'engage à accompagner cette dynamique d'innovation sur le site d'Aix-Marseille dans le cadre de sa feuille de route 4.0 sur la période 2024-2027. Dans la continuité des orientations amorcées sur la feuille de route précédente, les actions

associées visent à renforcer les synergies et interactions entre les projets financés par la Fondation Amidex et les projets France 2030 coordonnés à l'échelle du site, en articulation avec les SNA. Cette feuille de route 4.0 vise par ailleurs à déployer des actions de soutien à l'innovation en complémentarité avec les projets structurants CISAM+, PUI Provence et le Marseille Immunology Biocluster (MIB), tout en simplifiant les démarches administratives et organisationnelles, afin de maximiser l'impact au sein du territoire.

L'appel à projets « Innovation » poursuit cette ambition, en intervenant dans le cadre du champ d'action III « Recherche & Développement, innovation et impact sociétal » de la feuille de route 4.0 de la fondation Amidex.

1.3. Co-construction de l'appel à projets

Pour répondre à ces missions, cet appel à projets a été construit dans le cadre d'une concertation entre la fondation Amidex, les Vice-Présidences d'Aix-Marseille Université, les partenaires du consortium Amidex (CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille et Institut Paoli-Calmettes), et en collaboration avec les services impliqués des partenaires (notamment la Direction de la Recherche et de la Valorisation, la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique, la Direction des affaires juridiques et institutionnelles, la Direction des Affaires Financières et la Direction des Ressources Humaines), et en articulation avec les grands projets structurants du site (MIB, CISAM+ et PUI Provence).

2. Présentation et objectifs de l'appel à projets

2.1. Objectifs de l'appel à projets

Objectif général de l'appel à projets Innovation

La Fondation Amidex lance en 2025 l'appel à projets « Innovation » afin de **renforcer l'impact socio-économique du site d'Aix-Marseille** en soutenant le transfert de technologie au sein du **PUI Provence**. Cet appel vise à **accompagner l'émergence et la prématuration de projets innovants issus des laboratoires académiques**, avec pour objectifs de :

- Soutenir financièrement et accompagner les **premières étapes de développement** de projets innovants afin de faciliter leur transfert vers l'industrie ou la création d'entreprises deeptech.
- **Dérisquer ces projets à un stade très amont** (niveau TRL¹ 1 à 3).

¹ TRL: Technology readiness level, qualifie le niveau de maturité d'une technologie.

Objectifs spécifiques

Dans le cadre de la **feuille de route 4.0 de la Fondation Amidex**, et dans une démarche de **simplification administrative et organisationnelle**, cet appel à projets présente les ambitions suivantes :

1. Encourager les candidatures auprès des guichets de financement de l'innovation et offrir une seconde opportunité aux projets non retenus :

- **Inciter les porteurs de projets à candidater aux dispositifs nationaux de financement de l'innovation**, tout en leur offrant une nouvelle opportunité de financement en cas de non-sélection sur le volet prématuration, conditionnée par l'évaluation nationale qui devra être à minima très bonne voire excellente.
- Soutenir le déploiement des projets prometteurs, en **finançant les dossiers bien évalués mais non retenus** par les dispositifs suivants :
 - Comités d'engagement des consortia Prématuration-Maturation France 2030
 - Prématuration CNRS Innovation,
 - CoPoC Inserm,
 - [Action Amorçage Innovation de l'IRD](#).

2. Assurer une meilleure coordination et lisibilité des dispositifs d'innovation :

- Offrir une **cohérence accrue** à la communauté scientifique et entrepreneuriale en renforçant la coordination entre les membres fondateurs et partenaires du **PUI Provence** via un processus dédié de partage d'information de l'évolution des demandes de financement des projets.
- Articuler son soutien avec les **projets structurants du site**, notamment **MIB et CISAM+**, afin d'assurer un accompagnement optimal des porteurs de projets et de renforcer la structuration des dispositifs d'innovation.

3. Consolider l'ancrage de l'appel à projets dans les stratégies nationales et locales :

- S'inscrire dans la **continuité des axes SNA** du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), en proposant une opportunité de financement alternative pour les projets non retenus par les **comités d'engagement des consortia Prématuration-Maturation France 2030**,
- **Prolonger la dynamique du programme Transfert** et **enrichir l'offre des actions structurantes Amidex existantes** :
 - Chaires industrielles
 - Soutien RH aux Plateformes Aix-Marseille

2.2. Budget

Le budget global alloué à l'appel à projets « Innovation » est de **3 M€**. Ce budget est déployé de façon annuelle sur la période 2025-2027, soit 1 M€ par an. L'objectif est de soutenir environ 8 à 10 projets par année, en fonction de la qualité et de la pertinence des candidatures soumises. **L'AAP Innovation est ouvert de façon annuelle** (cf section 4. Calendrier indicatif) : L'instruction des candidatures se fait **au fil de l'eau**, tout en veillant à une **maîtrise budgétaire**.

2.3. Public cible / Candidats éligibles

Les candidatures à l'appel à projets Innovation doivent être portées par un **chercheur, enseignant-chercheur ou ingénieur de recherche** rattaché à une **unité de recherche du site d'Aix-Marseille**. Ce porteur de projet est désigné comme **Responsable Scientifique et Technique du projet** et en assure la **coordination académique**.

Les projets déposés doivent répondre aux conditions suivantes :

- **Niveau de maturité technologique (TRL)** : Projet en **TRL 1 ou 2 au démarrage**, avec un objectif de **TRL 3** en fin de projet.
- **Propriété intellectuelle (PI)** : Une **perspective de valorisation d'un actif PI** doit être envisageable.
- **Besoins du marché** : Le projet doit **répondre à un besoin non couvert** dans son domaine d'application.
- **Projets déjà évalués** : Les dossiers ayant déjà été **évalués mais non retenus** par un dispositif national de soutien à la prématuration (Prématuration CNRS Innovation, CoPoC Inserm, [Action Amorçage Innovation IRD](#), comité d'engagement d'un des consortia Prématuration-Maturation France 2030) peuvent être déposés dans ce cadre. **Deux cas sont possibles** :
 - Projets déjà refusés avant le lancement de l'AAP Innovation Amidex : La date de refus du dispositif national doit être postérieure au 1er juillet 2023 (soit dans les 24 mois précédant le lancement de l'appel).
 - Projets refusés après le lancement de l'AAP Innovation Amidex : La date de refus doit être inférieure à 12 mois par rapport à la date de dépôt auprès de l'AAP Innovation.

A noter : Les projets non retenus par les comités d'engagement des consortia Prématuration-Maturation France 2030 doivent être alignés avec la thématique de la SNA concernée, i.e. suivre les priorités stratégiques d'accélération pour l'innovation du SGPI décrit dans chaque axe [<lien>](#).

2.4. Typologie de projets soutenus

2.4.1 Description du type d'activités, d'actions ou d'objet des projets soutenus

L'appel à projets **Innovation** soutient des initiatives à fort potentiel de **transfert technologique et d'impact socio-économique**. Les projets soutenus doivent présenter un **caractère innovant et**

exploratoire, avec un fort **potentiel de différenciation et de valorisation**. Ils doivent également démontrer un **impact potentiel sur le développement économique et social**.

- Cet appel concerne des projets en **amont des actions de maturation** qui pourraient être ultérieurement engagées par un **Organisme de Transfert de Technologie (OTT)**.
- L'objectif est d'accompagner ces projets dès leurs **premières étapes de développement**, en réduisant les incertitudes technologiques et en préparant leur transfert vers l'industrie ou la création d'entreprise.
- Une **perspective de valorisation d'un actif de propriété intellectuelle** (brevet, logiciel, savoir-faire, etc.) doit être envisageable dans le cadre du projet. L'identification et la protection de cet actif doivent être anticipées afin de maximiser les opportunités de transfert.

Les projets candidats doivent impérativement s'inscrire dans **une logique de transfert vers l'industrie et bénéficier de l'accompagnement d'un Organisme de Transfert de Technologie (OTT)**. La désignation de l'OTT mandaté est réalisée en amont du dépôt du projet en cohérence avec les accords-cadres du site². L'accompagnement du projet par l'OTT mandaté garantit une structuration optimale du processus de valorisation et facilite l'orientation des projets vers une application industrielle ou entrepreneuriale. **C'est l'OTT mandaté qui est responsable du dépôt du dossier auprès de la Fondation Amidex**. Le chercheur porteur du projet, en tant que responsable scientifique et technique, s'appuie sur l'OTT, qui joue le rôle de service référent tout au long du processus.

2.4.2 Durée des projets

L'appel à projets Innovation s'inscrit dans une dynamique pluriannuelle, avec des cycles de sélection et de lancement réguliers. **La durée maximale des projets est fixée à 18 mois**

Un jalon **go/no-go à mi-parcours** est prévu afin d'évaluer la bonne avancée du projet et d'adapter si besoin les modalités de soutien de ce dernier en fonction des résultats obtenus.

2.4.3 Montant minimum et maximum de la subvention accordée

Dans le cadre de l'appel à projets « Innovation », la subvention accordée par la fondation Amidex est comprise entre **30 000 € et 100 000 € par projet**.

Les projets candidats sont invités à soumettre à la fondation Amidex un budget détaillé via une annexe dédiée (*cf section 5.1 Modalités de dépôt des candidatures*), justifiant l'utilisation des fonds demandés et tenant compte des contraintes réglementaires ([règlement financier Amidex](#) et règles de gestion amU). La validation budgétaire doit être effectuée en concertation avec l'OTT mandaté qui assurera le suivi opérationnel du projet. Il est à noter que **la gestion financière de la subvention accordée par la**

² La désignation de l'OTT mandaté doit passer par la sollicitation systématique d'un comité tripartite en amont du dépôt du projet pour les unités de recherche suivantes : CIPHE (UAR 3367 - US 012), LAI (UM 61 - UMR_S 1067 - UMR 7333), CRCM (UM 105 - UMR_S 1068 - UMR 7258) et CIML (UM 2 - UMR_S 1104 - UMR 7280)

fondation Amidex doit être assurée par l'unité de recherche coordinatrice (unité de rattachement du Responsable Scientifique et Technique du projet).

2.4.4 Dépenses éligibles

Les dépenses pouvant être couvertes par la subvention accordée par Amidex sont les suivantes :

1. **Dépenses de personnel** : Personnel technique : CDD technicien, assistant ingénieur, ingénieur (hors BAP J)

Important :

- L'ouverture des crédits relatifs à la masse salariale sera effectuée au fur et à mesure des recrutements.
 - Tous les recrutements devront être, en priorité, ouverts en externe au site Aix-Marseille. Tout recrutement devra faire l'objet d'une diffusion internationale de l'offre d'emploi.
2. **Dépenses d'équipement** : Dépenses pour des équipements spécifiques, en lien avec la mise en œuvre du projet.
 3. **Dépenses de fonctionnement** :
 - **Prestations de services internes³ ou externes⁴** nécessaires à la réalisation du projet.
 - **Dépenses liées à l'accès à des données ou à des échantillons**, indispensables à la réalisation du projet.⁵
 - **Frais de déplacement de travail en lien avec le programme de prématuration (suivi des réalisations, réunions de travail, visite de salons industriels, ...)**, plafonnées à 10 % du montant total la subvention demandée à Amidex
 - **Autres dépenses spécifiques** : Dépenses de consommables, de matériel ou d'équipements directement liées aux activités décrites dans le projet.

Dépenses inéligibles

Certaines catégories de dépenses ne sont pas couvertes par la subvention Amidex :

³ Les prestations de service internes correspondent à des prestations exécutées par des tiers internes à amU (unités de recherche en dehors de l'unité de recherche coordinatrice du projet et bénéficiaire du financement Amidex). Ces prestations passent obligatoirement par le biais de facturation inter-sociétés, comme indiqué dans le règlement financier Amidex à retrouver ici : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>

⁴ Dans le cadre de cet appel, les dépenses de prestations de services externes ne sont plafonnées à un pourcentage du montant total la subvention demandée à Amidex. Il s'agit d'une dérogation exceptionnelle au [règlement financier Amidex](#), qui s'applique pour l'ensemble des conditions financières non spécifiées par cette exception.

⁵ Les dépenses impliquant des pourcentages d'équivalents temps plein (ETP) de personnels pour l'accès à des données ou à des échantillons ne sont pas éligibles.

1. **Personnel administratif contribuant à l'administration de l'Université et de ses structures internes**
2. **Dépenses de matériel informatique liées à la bureautique**, qu'elles soient des dépenses de type fonctionnement ou investissement.
3. **Pourcentages d'équivalents temps plein (ETP)** : Les lignes de dépenses correspondant à des pourcentages d'équivalents temps plein (ETP) ne sont pas éligibles. Seuls les recrutements à temps plein le sont.
4. **Frais de propriété intellectuelle**

Pour rappel, le budget est à prévoir en HT dans la mesure où il s'agit d'un projet recherche.

Ces dispositions s'appliquent en complémentarité avec le règlement financier Amidex, disponible en ligne pour le personnel amU (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>) ou par contact e-mail pour le personnel hors amU.

Les projets devront s'assurer de la faisabilité notamment administrative de leurs activités et de l'éligibilité des dépenses associées sur le budget géré par une Université ainsi que de la capacité de leur unité de recherche ou de leur composante à porter la gestion financière et administrative du projet.

3. Processus de sélection des projets

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la Fondation Amidex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence scientifique/pédagogique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

Dans le cadre de l'appel à projets Innovation, la fondation Amidex offre une opportunité de financement aux projets ayant reçu une évaluation très positive mais n'ayant pas été sélectionnés par l'un des guichets de financement nationaux de soutien à l'innovation sur le volet prématuration. **C'est l'OTT mandaté qui dépose le dossier et qui joue le rôle de service référent de la fondation Amidex tout au long du processus de sélection (cf. section 5.2. Points de contact).** Le circuit associé au processus de sélection est synthétisé dans le logigramme en Figure 1.

3.1. Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation Amidex à réception du dossier complet de candidature. Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage Amidex. L'évaluation de l'éligibilité sera effectuée par la fondation Amidex en concertation avec l'OTT mandaté, compte tenu de son expertise technique vis-à-vis du projet déposé.

Liste des critères d'éligibilité de l'AAP :

- Nature du responsable scientifique et technique : chercheur, enseignant-chercheur titulaire ou ingénieur de recherche du site Aix-Marseille (affecté dans une unité de recherche du site Aix-Marseille)
- Projet ayant déjà été évalué mais non retenu par l'un des guichets de financement suivants :
 - Comités d'engagement des consortia Prématuration-Maturation France 2030
 - AAP Prématuration CNRS Innovation
 - CoPoC Inserm
 - [Action Amorçage Innovation de l'IRD](#)
- Projet répondant à un besoin non couvert du marché
- Projet en TRL 1 ou 2 au démarrage, avec un objectif de TRL 3 en fin de projet.
- Perspective de valorisation d'un actif PI envisageable.
- Pour les projets non retenus par les comités d'engagement des consortia Prématuration-Maturation France 2030 : Alignement avec la thématique de la SNA concernée.
- Complétude du dossier via le formulaire en ligne par l'OTT mandaté (cf section 5.1 Modalités de dépôt des candidatures)

3.2. Analyse administrative

Les éléments administratifs suivants seront analysés par la fondation Amidex pour chaque candidature éligible. Cette analyse sera fournie au Comité de Pilotage.

- *Durée des projets : 18 mois au maximum*
- *Conformité du projet avec le texte de cadrage*
- *Conformité du budget avec les dépenses éligibles dans le texte de cadrage (cf. point 2.4.4) et en concertation avec l'OTT mandaté*
- *Conformité des dépenses avec le règlement financier Amidex*
- *Capacité de gestion administrative et financière de l'unité de recherche*

3.3. Evaluation

Chaque projet déclaré éligible par la fondation Amidex sera étudié sur la base de l'évaluation externe réalisée par le comité d'évaluation du guichet de financement initialement sollicité. Afin de garantir l'excellence des projets lauréats dans le cadre de l'appel à projets innovation, la fondation Amidex s'appuie sur les critères de sélection suivants :

Scientifique	La solidité du fondamental, l'originalité dans le domaine scientifique, la reconnaissance des travaux de l'équipe, la maturité des résultats de recherche (TRL), les apports par rapport à l'état de l'art.
---------------------	---

Technologique	La complexité de mise en œuvre, la robustesse, la reproductibilité/fiabilité, solution d'accroissement du TRL, le contenu du cahier des charges est-il réaliste compte tenu des caractéristiques du domaine applicatif et des moyens mis en œuvre dans le programme.
Juridique	Par la connaissance du domaine, la propriété intellectuelle générée ou à générer semble-t-elle robuste et libre d'exploitation, y a-t-il des difficultés de contrôle d'exploitation par un industriel
Applications et Marché visées	Taille du marché et retours escomptés, Attractivité de la solution et valeur pour des utilisateurs, présence de compétition, existence de solutions de remplacement, Fragmentation des acteurs, Accessibilité du modèle d'affaires, barrières à l'entrée
Financier	Intensité capitalistique : les ressources financières nécessaire jusqu'au produit en vue du transfert sont elle accessibles pour un industriel ou aux financeurs, quels retours escomptés par rapport aux investissements effectués
Industriel	Complexité de la chaîne industrielle, Forces des normes et standards, Environnement et adoption de la technologie par les utilisateurs, est-elle propice à l'adoption de cette technologie ?
Humain	Mobilisation de l'équipe scientifique, coordination du projet, difficultés liées au pilotage du projet, maîtrise des métiers de l'industrie visée par l'équipe
Si création de SU	Capacité pour une jeune entreprise d'adresser le marché visé, de se développer et développer des emplois, de trouver des investisseurs

Il est à noter que seuls les projets répondant à ces critères de sélection seront soumis au Comité de Pilotage Amidex (COPIL) afin de garantir l'excellence des projets lauréats. Par ailleurs, dans le cas d'un nombre important de candidatures, une priorité sera donnée lors de la sélection aux projets en cohérence avec les SNA.

3.4. Avis du Comité de Valorisation du PUI Provence

Sur la base de l'évaluation externe réalisée par le comité d'évaluation du guichet de financement initialement sollicité, **le Comité de Valorisation du PUI Provence rend un avis d'opportunité au Comité de pilotage Amidex** qui in fine sélectionne les projets en tenant compte à la fois de l'évaluation effectuée par le guichet de financement initialement sollicité, de l'avis du Comité de Valorisation et des retombées potentielles du projet pour les partenaires et le site d'Aix-Marseille dans le cadre du PUI Provence.

3.5. Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage Amidex

Le COPIL Amidex validera le financement des projets lauréats de l'AAP sur la base de l'évaluation rendue par le guichet de financement initialement sollicité tout en prenant en compte les analyses administratives fournies par la fondation et l'avis apporté par le Comité de Valorisation du PUI Provence.

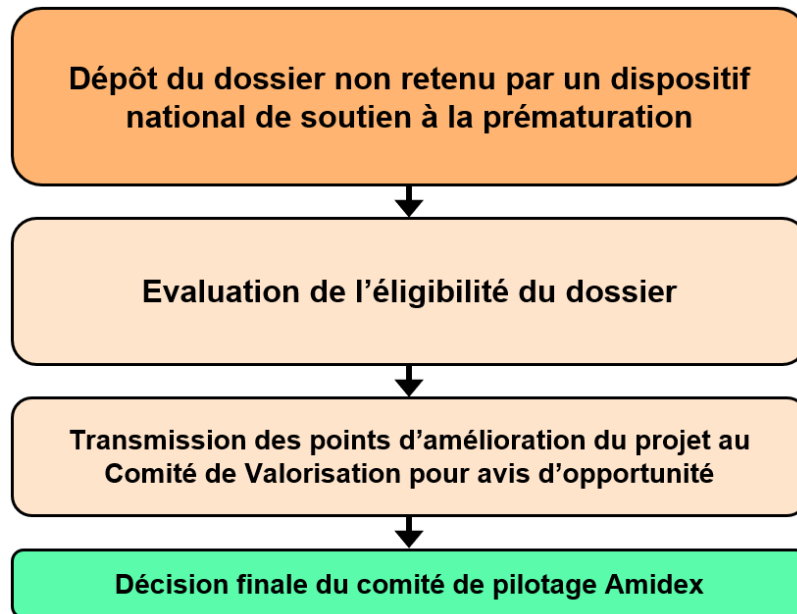


Figure 1: Circuit associé au processus de sélection de l'AAP Innovation

4. Calendrier indicatif

19 juin 2025, midi (Paris) : Ouverture de l'AAP et lancement de la vague 2025

22 juillet 2025, 10h30-12h (Paris) : Webinaire d'information : lien zoom / ou formulaire d'inscription

Septembre 2025 à octobre 2025 : Sélection des premiers projets (analyse éligibilité & administrative, évaluation)

A partir de novembre 2025 : Démarrage des premiers projets lauréats, sous réserve de conventionnement préalable (Date prévisionnelle)

31 mai 2026, midi (Paris) : Date limite de dépôt de projet au titre de la vague 2025

01 juin 2026, midi (Paris) : Lancement de la vague 2026

15 juin 2026, 10h-12h (Paris) : Webinaire d'information : lien zoom / ou formulaire d'inscription

Septembre 2026 à octobre 2026 : Sélection des premiers projets (analyse éligibilité & administrative, évaluation)

A partir de novembre 2026 : Démarrage des premiers projets lauréats, sous réserve de conventionnement préalable (Date prévisionnelle)

31 mai 2027, midi (Paris) : Date limite de dépôt de projet au titre de la vague 2026

01 juin 2027, midi (Paris) : Lancement de la vague 2027

15 juin 2027, 10h-12h (Paris) : Webinaire d'information : lien zoom / ou formulaire d'inscription

Septembre 2027 à octobre 2027 : Sélection des premiers projets (analyse éligibilité & administrative, évaluation)

A partir de novembre 2027 : Démarrage des premiers projets lauréats, sous réserve de conventionnement préalable (Date prévisionnelle)

31 mai 2028, midi (Paris) : Date limite de dépôt de projet au titre de la vague 2027 et clôture de l'AAP

5. Modalités de soumission des candidatures et points de contact

Comme indiqué précédemment, la fondation Amidex offre une opportunité de financement aux projets ayant reçu une évaluation très positive mais n'ayant pas été sélectionnés par des guichets de financement nationaux d'innovation en prématuration. L'OTT mandaté soumet le dossier auprès de la fondation Amidex et reste l'interlocuteur référent de cette dernière durant le processus de sélection.

5.1. Modalités de dépôt des candidatures

La soumission de la candidature se fait en une seule étape, via un formulaire en ligne : [lien ici](#)

Les services référents (OTT mandatés) des projets candidats fournissent un dossier complet en complétant le formulaire en ligne et en transférant, **en un seul pdf**, les éléments suivants :

- Formulaire de demande au format Amidex : [téléchargement ici](#)
- Annexe budgétaire au format Amidex : [téléchargement ici](#)
- Dossier de candidature initialement soumis auprès du guichet de financement national
- Notification de réponse négative du guichet de financement national
- Rapport d'évaluation du guichet de financement national
- CV du RST
- Lettre d'engagement de l'OTT mandaté quant à l'accompagnement du projet, intégrant un avis d'opportunité vis-à-vis du financement Amidex
- Lettre d'engagement de la direction de l'unité de recherche coordinatrice attestant de la capacité administrative et financière de cette dernière à assurer le pilotage et la gestion du projet.

Pour déposer la candidature, il faudra obligatoirement cliquer sur le bouton « ENVOYER » en bas à droite du formulaire de dépôt. C'est ce dossier qui sera soumis à analyse et évaluation par la fondation Amidex.

5.2. Points de contact

Pour anticiper toute question liée au montage administratif et budgétaire du projet, les candidats sont invités à se rapprocher des tutelles de leur laboratoire de rattachement (Direction et Responsable Administratif), ainsi que des autres services des membres de l'IDEX :

amU

Direction de la Recherche et de la Valorisation, Lionel Leblanc : lionel.leblanc@univ-amu.fr /
Karine Chéhanne : karine.chehanne@univ-amu.fr

CNRS

Délégation Provence et Corse, Service partenariat et valorisation : spv@dr12.cnrs.fr

INSERM

Délégation régionale de l'Inserm Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, Adrien Vinatier :
adrien.vinatier@inserm.fr / gre-montage.dr-marseille@inserm.fr

IRD

Délégation Sud Est, Responsable Service Régional Innovation Valorisation, Laura Mitreski :
laura.mitreski@ird.fr

CEA

Olivier Provitia : olivier.provitina@cea.fr

Centrale Méditerranée

Carine Tomassone : carine.tomassone@centrale-med.fr / direction.recherche@centrale-marseille.fr

AP-HM

Kodjo Dagoh : kodjo.dagoh@ap-hm.fr / Sophie Tardoski : sophie.tardoski@ap-hm.fr

IPC

Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation, Wahiba Bidaut :
gherrabyw@ipc.unicancer.fr

Tout projet doit par ailleurs être accompagné et déposé par l'Organisme de Transfert de Technologie (OTT) mandaté conformément aux accords cadre du site d'Aix-Marseille. Voici les points de contact des différents OTTs :

SATT Sud-Est

Guillaume Gouvernet : guillaume.gouvernet@sattse.com / Florence Alesandrini (pour les projets en Santé) : florence.alesandrini@sattse.com

CNRS Innovation

Feriel HAMDI : Feriel.Hamdi@cnsinnovation.fr / Corentin Penven :
Corentin.Penven@cnsinnovation.fr / Caroline Greverie :
Caroline.Greverie@cnsinnovation.fr

INSERM Transfert : Christiane Dascher-Nadel : Christiane.Dascher-Nadel@inserm-transfert.fr
/ Séverine BARTH : Severine.barth@inserm-transfert.fr

Jusqu'à la date de fermeture de l'AAP et pour toute question relative au texte de cadrage de l'AAP, les projets candidats peuvent contacter la personne suivante :

Hugo Loeches de la Fuente
Chargé de projets Transfert avec le monde socio-économique et culturel
Fondation Amidex
hugo.loeches@univ-amu.fr

6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

6.1. Rôles clefs dans les projets lauréats

Le responsable scientifique et technique du projet devra s'assurer de la capacité de son unité de recherche ou composante à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet. Les rôles et responsabilités suivants devront être définis :

- **Responsable Scientifique et Technique (RST)** : chaque projet doit être porté par un chercheur, enseignant-chercheur ou ingénieur de recherche du site Aix-Marseille titulaire du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre.
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur de l'unité de recherche à laquelle le responsable scientifique et technique du projet est rattaché.
- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives (recrutements...)
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet (recrutements, conventionnements...) Au sein de l'unité de recherche de rattachement du responsable scientifique et technique, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif, le contrôleur de gestion, l'assistant financier.

6.2. Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation Amidex sous la forme d'une mise à disposition d'une aide financière. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de l'unité de recherche), et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation Amidex).

Par ailleurs, le.a gestionnaire de l'unité de recherche désigné.e pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.e.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH...).

Pour plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre financière et RH des projets, veuillez consulter les documents listés au chapitre 7.

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation Amidex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport annuel de projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'Amidex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

Le projet déposé comprendra une stratégie d'évaluation de l'impact du projet au regard des objectifs de l'appel à projets. Des indicateurs seront à renseigner à mi-parcours et à la fin des projets.

S'inscrivant dans la stratégie Science Ouverte du site d'Aix-Marseille, la fondation Amidex s'engage dans la structuration et l'ouverture des données de la recherche. Dans ce cadre, pour les projets lauréats, il sera demandé d'élaborer une version initiale du Plan de Gestion de Données (PGD) dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet, puis de transmettre une version finale au plus tard deux mois après la date de fin du projet. Un PGD se définit par l'ANR comme permettant « La description de la façon dont les données sont produites, documentées, (ré)utilisées, gérées et partagées pendant et après le projet. C'est un outil d'aide pour mettre en place une réflexion autour des données de la recherche afin de les rendre FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables) ».

7. Documents et liens utiles

- Informations générales sur Amidex : <https://www.univ-amu.fr/fr/fondation-universitaire-amidex>
- Procédures Amidex⁶ (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets Amidex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/appels-projets-amidex-cours-venir-0>

⁶ Nous vous invitons à vous abonner aux procédures afin d'être informés de toutes les futures mises à jour